

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 650

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 35 par la phrase suivante :

« Elles peuvent également imposer un étiquetage obligatoire et explicite de la présence de nourriture animale génétiquement modifiée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de l'alimentation animale, les OGM entrent dans la chaîne alimentaire. 80% des animaux d'élevage consomment des OGM, principalement du soja importé du continent américain. aucun moyen de savoir si la viande, le lait, les œufs et tous les produits dérivés (yaourts, biscuits...) que nous achetons contiennent ou non des OGM. Nous consommons donc forcément des OGM de manière indirecte. Il est par conséquent important d'en informer le consommateur.